



ÉCONOMIE

Le gouvernement prépare un plan pour sauver l'apprentissage

Très peu d'entreprises, notamment petites, sont prêtes à accueillir des jeunes en alternance à la rentrée. La survie des centres de formation est en jeu.

WILLIAM PLUMMER

[@PlummerWilliam](#)

EMPLOI Jusqu'à ce début d'année 2020, l'apprentissage avait le vent en poupe. Et c'est peu dire : 2019 marquait une année record avec plus de 368 000 contrats signés sur douze mois. La croissance était nette depuis 2016 et le nombre d'apprentis bondissait de 16 % en un an, soit une hausse de 50 000 personnes, pour atteindre le nombre de 491 000 jeunes en formation. Une « dynamique exceptionnelle », avait même reconnu Muriel Pénicaud en février. Mais c'était sans compter avec la crise du coronavirus.

2020 aurait dû être une année charnière avec la montée en puissance de la réforme de 2018 et l'ouverture de nombreux centres de formation d'apprentis (CFA)

par les entreprises. Mais la rentrée de septembre se révèle compliquée. « Les entreprises ont mis en stand-by tous leurs processus de recrutements d'apprentis. La période de recherche commence habituellement au printemps mais, avec le confinement et la priorité de reprise d'activité pour les entreprises, les jeunes se heurtent à une absence d'offres », avoue Aurélien Cadiou, président de l'Association nationale des apprentis de France (Anaf), qui réclame de porter de trois mois à un an la période pendant laquelle un jeune peut intégrer un CFA sans contrat.

Très peu d'entreprises seront épargnées par la crise, notamment parmi les plus petites qui ont bloqué leur recrutement. « La majorité des apprentis sont aujourd'hui formés dans des PME. Et dans ces

périodes de crise, on l'a vu en 2008-2009, l'apprentissage subit de plein

fouet la baisse d'activité car on pense moins au renouvellement des compétences mais bien plus à la survie de l'entreprise. On craint donc une diminution du nombre d'apprentis de l'ordre de 20 % à 25 % en septembre », assure Marie Dupuis-Courtes, vice-présidente chargée de l'éducation et de la formation à la CPME. La crise pourrait s'avérer également fatale pour

les CFA. Depuis la loi avenir professionnel, les établissements sont financés grâce au « coût contrat » et les opérateurs de compétences (Opco) versent aux centres de formation une somme forfaitaire annuelle pour chaque jeune recruté en fonction du niveau de diplôme préparé.

Mesure choc

« Pour qu'un CFA soit payé, il faut qu'un apprenti arrive avec un contrat conforme conclu avec une entreprise. Sans offre de contrats des entreprises et sans demande du public, la situation pourrait être critique pour les CFA. Il faut donc faire en sorte qu'ils ne ferment pas », explique Arnaud Muret, directeur général de l'Opco des entreprises de proximité.

Face à ces défis de taille, les organisations patronales appellent à une action forte du gouvernement.

Le Medef demande une « mesure choc » qui se traduirait par une aide unique de 10 000 euros destinée à l'employeur. Même son de cloche du côté de l'U2P (artisans,



commerçants, professions libérales), qui réclame des « mesures d'urgence », avec notamment la prise en charge par l'État de la rémunération des apprentis, et donc d'un contrat à « coût zéro » pour les entreprises de moins de 20 salariés.

Du côté du ministère du Travail, on est conscient que la situation se révèle critique. « Ma priorité, c'est d'offrir à chaque jeune la capacité de bâtir son avenir et en premier lieu par l'apprentissage », a rappelé Muriel Pénicaud vendredi dans *Le Figaro*. Emmanuel Macron, qui rencontre les partenaires sociaux jeudi prochain pour parler de la situation de l'emploi, devrait lever le voile sur la réponse de l'exécutif. ■



La crise pourrait s'avérer fatale pour les centres de formation d'apprentis (ci-dessus, de futurs boulangers du Centre de formation des apprentis de Pantin).

JEAN-CHRISTOPHE
MARMARA/LE FIGARO